



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00658410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 58. Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier Saint-Jacques/Arsenal

Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier Saint-Jacques/Arsenal

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

En accompagnement de la mutation du site Saint-Jacques / Arsenal, une procédure de dialogue compétitif a été lancée pour recruter un maître d'œuvre qui sera chargé de la conception et de la réalisation d'espaces publics. La procédure s'inscrit dans un groupement de commandes du 19 janvier 2020 dont le coordonnateur est la Ville de Besançon. Il est proposé d'autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec le prestataire retenu.

I. Contexte

Le site hospitalier Saint-Jacques/Arsenal fait l'objet d'une cession par son propriétaire à différents acquéreurs :

- Ville de Besançon propriétaire d'un espace central et de la cour d'honneur,
- GBM propriétaire d'une emprise pour la réalisation de la Grande Bibliothèque,
- l'Etat positionné mais non encore propriétaire sur l'Arsenal,
- une société de projet positionnée mais non encore propriétaire sur Saint-Jacques pour y réaliser un projet immobilier.

Sa reconversion doit permettre de concilier un développement urbain ambitieux pour le territoire et en harmonie avec le caractère patrimonial du centre de Besançon. Celle-ci se décline dans une programmation autour d'un équipement de lecture publique et de bibliothèque universitaire « La Grande Bibliothèque », de la Maison Universitaire de l'Education (MUE, actuellement en réflexion par les services de l'Etat), de programmes de logements diversifiés, de résidences, d'espaces patrimoniaux, et dans une moindre mesure de commerces et services.

En accompagnement de cette mutation, des espaces publics seront réalisés par les collectivités. Par délibérations concordantes de janvier 2020, GBM et la Ville de Besançon décidaient la constitution d'un groupement de commandes.

Les espaces publics à concevoir et réaliser sont :

- un jardin central au cœur de Saint-Jacques sur la trace des jardins historiques,
- la cour d'honneur,
- la place Saint-Jacques,
- des liaisons à la rivière et à Chamars,
- différents espaces situés dans le futur projet afin de permettre des accès et des liaisons,
- la cour de l'Arsenal.

II. Procédure

Pour recruter les futurs maîtres d'œuvre des espaces publics Saint-Jacques / Arsenal, la procédure du dialogue compétitif a été choisie (article R 2124-5 du code de la commande publique). Cette procédure est en effet adaptée aux prestations de conception que constituent par nature les missions de maîtrise d'œuvre.

La conception et l'aménagement de ces espaces publics présentent une certaine complexité au regard de leur ampleur, de leur différenciation et de leur articulation avec les programmes immobiliers prévus sur le site. La procédure du dialogue compétitif permet de fournir, par les approches différentes des candidats, une définition plus précise de ce que doivent être des espaces publics dans le projet de reconversion du site Saint-Jacques / Arsenal.

Pour les quatre candidats admis à participer au dialogue, une prime de 10 000 € est prévue.

La rémunération du titulaire du marché tiendra compte de la prime versée pour la participation à la procédure.

Les missions de maîtrise d'œuvre appartiennent à la catégorie « infrastructure ».

Le marché comprend :

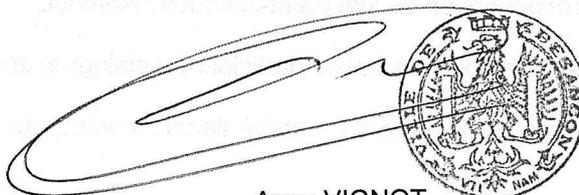
- une tranche ferme composée de :
 - une mission complète de maîtrise d'œuvre sur une partie du périmètre global (place Saint-Jacques, cour d'honneur, jardin, voie de liaison entre l'avenue du 8 mai et le jardin, espaces de jonction des programmes avec l'avenue du 8 mai),
 - une mission d'AVP sur les autres espaces du site (cour de l'Arsenal, place Saint-Anne, Place Saint-Elisabeth, cour Saint-Etienne, quai du petit Chamars, franchissements du 8 mai),
 - une mission de plan guide évolutif qui sera réactualisée régulièrement ainsi que la rédaction d'une notice des prescriptions (portant sur toutes les thématiques du programme),
 - une mission de rédaction d'avis techniques divers,
- une tranche optionnelle portant sur :
 - une mission de maîtrise d'œuvre complète faisant suite à la mission AVP de la tranche ferme détaillée par espace (cour de l'Arsenal, place Saint-Anne, place Saint-Elisabeth, cour Saint-Etienne, espaces connexes à l'avenue du 8 mai - franchissements -, quai du petit Chamars),
 - une mission de concertation et d'animation déclinée sous forme d'animation d'ateliers avec la population.

La durée du marché de maîtrise d'œuvre est de 10 années en cohérence avec le programme et le planning prévisionnel de la mutation du site.

A l'issue de la procédure de dialogue compétitif, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 10 septembre 2021, a attribué le marché au Groupement TER (mandataire)/GAUTHIER BICHERON/OTE/CRONOS CONSEIL/HEKLADONA CONCEPTO - 18-20 rue du faubourg du Temple 75011 PARIS, pour un montant de 1 227 918 € HT, soit 1 473 502 € TTC.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier Saint-Jacques / Arsenal avec le Groupement TER (mandataire)/GAUTHIER BICHERON/OTE/CRONOS CONSEIL/HEKLADONA CONCEPTO, pour un montant de 1 227 918 € HT.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central figure, possibly a coat of arms, surrounded by text in a circular border. The text includes 'MUNICIPALITE DE SAINT-JACQUES-ARSENAL' and '1971'.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.